

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS CULTURELLES À LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE CULTUREL À ALFORTVILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque du Pôle culturel à Alfortville, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des rencontres entre des auteurs et les usagers des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des vacations pour participer à certaines de ces rencontres ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de quatre services est créée pour l'intervention d'un auteur à la médiathèque du Pôle culturel d'Alfortville le 16 novembre 2018.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 280 € nets (deux cent quatre-vingt euros) soit 348.40 € bruts (trois cent quarante-huit euros et quarante centimes).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/18
Accusé réception le	24/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/511

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 23 juillet 2018.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président

Signé

Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/18
Accusé réception le	24/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/511